

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 8 juillet 2025

Le huit juillet deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le deux juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 4

Présents : M BAZILLE, M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MARY, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

Absents excusés : M DEMAZEL, MME HAVARD, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Cécile GOUIN

**N°2025048 - Objet : FIXATION DU PRIX DE REVENTE DES CARBURANTS DE LA STATION
SERVICE COMMUNALE**

La commune de LANDIVY gère une station-service communale dans un souci de maintien d'un service de proximité, en particulier pour les habitants, les professionnels et les services publics locaux.

Afin d'assurer une gestion équilibrée et durable de cette activité, il convient de fixer les prix de revente des carburants (gazole, sans plomb 95, sans plomb 98.) en tenant compte :

- du prix d'achat fournisseur (hors taxes et TTC),
- des coûts d'exploitation de la station (entretien, maintenance, fonctionnement),

Après avoir consulté les éléments comptables, il est proposé de fixer les prix comme suit à compter du 8 juillet 2025 :

Type de carburant	Prix de vente TTC au litre
Gazole	Prix d'achat TTC au litre + 0,04€
Sans plomb 95	Prix d'achat TTC au litre + 0,04€
Sans plomb 98	Prix d'achat TTC au litre + 0,04€

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,


DÉCIDE :

1. **De fixer** les prix de vente des carburants à la station communale comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à compter du 8 juillet 2025.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à réajuster ces tarifs à chaque remplissage de cuve

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN**



**Fait et délibéré le 8 juillet 2025
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**

